

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne Emery-Torracinta, Laurence Fehlmann-Rielle, Gabrielle Falquet, Anne Mahrer, Esther Alder, Françoise Schenk-Gotteret, Alain Etienne et Alain Charbonnier

Date de dépôt: 23 mai 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour le respect des engagements du Conseil d'Etat (contre la baisse des prestations d'assistance)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- dès sa prestation de serment le nouveau gouvernement genevois a affirmé à plusieurs reprises vouloir assainir les finances publiques non pas par une hausse des impôts et/ou une baisse des prestations, mais en réorganisant l'Etat ;
- les 73 mesures proposées par le Conseil d'Etat en mars 2006 respectaient cet engagement ;
- la décision de supprimer dès janvier 2006 l'allocation pour les transports et le forfait vêtements versés aux bénéficiaires de l'assistance ou du RMCAS constitue bel et bien une baisse de prestations ;
- couplée à l'application des normes CSIAS dès le 1^{er} juillet prochain, elle devrait amener une baisse moyenne de 9% des prestations d'assistance par dossier, soit une économie globale de l'ordre de 18 millions pour l'Etat en 2006, et ce malgré une augmentation du nombre d'ayants droit à l'assistance ;

- les seules mesures d'économies prises par le Conseil d'Etat sont des baisses de prestations qui, de surcroît, ne s'en prennent qu'aux plus démunis et aux plus faibles de notre canton,

invite le Conseil d'Etat

- à respecter l'engagement qu'il a lui-même décidé de prendre, à savoir ni baisse des prestations, ni hausse d'impôts ;
- à réintroduire l'allocation vêtements et le forfait transports versés aux bénéficiaires de l'assistance et du RMCAS ;
- à faire en sorte que l'application dès juillet prochain des normes CSIAS ne puisse en aucun cas se traduire par une baisse des prestations financières d'assistance pour les ayants droit.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2005, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer dès le 1^{er} janvier 2006 deux prestations financières versées aux bénéficiaires de l'assistance ou du RMCAS :

- l'allocation de transports, équivalente au prix d'un abonnement mensuel TPG ;
- les allocations forfaitaires de vêtement, à savoir 60 F par mois pour les adultes et 75 F pour les enfants.

De plus, le gouvernement avait également décidé d'appliquer dès le 1^{er} juillet 2006 les normes CSIAS en matière d'assistance.

Or, dès sa prestation de serment, le nouveau gouvernement genevois a affirmé à plusieurs reprises vouloir assainir les finances publiques non pas par une hausse des impôts et/ou une baisse des prestations, mais en réorganisant l'Etat.

Le 30 mars dernier, lors de la présentation devant les députés de son premier plan de mesures, le Conseil d'Etat a continué à prôner le « ninisme » : (...) *des économies substantielles devront être réalisées au travers de gains d'efficience, sans pour autant réduire l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise.*

Dans un tel contexte, **nous ne pouvons comprendre que les seules mesures d'économies prises par le gouvernement se fassent sur le dos de la population la plus fragilisée et la plus démunie de notre canton.**

Peut-on vraiment admettre d'économiser 18 millions sur le dos des plus faibles sans, parallèlement demander plus de solidarité aux plus aisés ?

C'est pourquoi, après la présentation devant les députés par le gouvernement de son plan de mesures et de la philosophie qui la sous-tendait, une interpellation urgente écrite avait été déposée à ce propos (IUE 274 – Baisse des prestations d'assistance : et le « ninisme » ?).

Or, le gouvernement n'y a pas vraiment répondu sur le fond, c'est-à-dire sur la question éthique, se contentant d'expliquer ce que sont les normes CSIAS et rappelant que cette décision, prise antérieurement, n'était pas rattachée au plan de mesures de l'actuel Conseil d'Etat.

Or, il faut savoir que le Conseil d'Etat a renoncé à d'autres baisses de prestations, pourtant décidées par l'ancien gouvernement et prévues dans le projet de budget 2006.

Rappelons également (comme le souligne d'ailleurs le gouvernement dans sa réponse !) que les normes CSIAS ne sont que des recommandations à l'intention des autorités cantonales.

Le gouvernement peut donc parfaitement en ordonner une application plus souple, en accord avec les engagements qu'il a lui-même décidé de prendre (« ninisme »).

Persuadés que vous estimerez qu'il ne peut y avoir de solidarité à deux vitesses, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion.